

Désignation de l'entreprise <u>ZEPHYR GLISSE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>2 C avenue du Gulf Stream 44380 PORNICHET</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>4</td><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>7</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td>6</td></tr> </table>										4	8	1	1	3	2	7	0	2	0	0	0	4	6		
4	8	1	1	3	2	7	0	2	0	0	0	4	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>1</u>															
										Exercice N clos le <u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>2</u> <u>5</u>															
<b>ACTIF</b>																									
										Brut 1															
										Amortissements-Provisions 2															
										Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010			012																	
			Autres *		014	22 004		016	4 865		17 139														
	Immobilisations corporelles *				028	47 181		030	17 842		29 338														
	Immobilisations financières * (1)				040	2 755		042			2 755														
	<b>Total I (5)</b>				044	71 940		048	22 708		49 232														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				050			052																
		Marchandises *				060	738 542		062			738 542													
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *				068	56 151		070			56 151													
				Autres * (3)		072	246 313		074			246 313													
	Valeurs mobilières de placement				080	9 530		082	219		9 311														
	Disponibilités				084	46 737		086			46 737														
	Charges constatées d'avance *				092	34 574		094			34 574														
	<b>Total II</b>				096	1 131 847		098	219		1 131 627														
	<b>Total général (I + II)</b>				110	1 203 786		112	22 927		1 180 859														
<b>PASSIF</b>																									
										Exercice N 1															
										NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	100 000															
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126	10 000															
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131			132															
	Report à nouveau								134	149 008															
	Résultat de l'exercice								136	35 761															
	Subventions d'investissement								137																
	Provisions réglementées								140																
	<b>Total I</b>								142	294 769															
Provisions pour risques et charges								<b>Total II</b>		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	272 284															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	2 124															
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	376 531															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169	104 205		172	121 048														
	Comptes courants d'associés								173	102 451															
	Autres dettes								175	11 653															
	Produits constatés d'avance								174																
<b>Total III</b>								176	886 090																
<b>Total général (I + II + III)</b>								180	1 180 859																
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	13 323														
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	14 842														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184															

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ZEPHYR GLISSE		Néant <input type="checkbox"/> *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/01/2025				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	92 230	210	1 559 827			
	Production vendue	Biens	Services *	215		214				
								dont export et livraisons intracommunautaires	217	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224	9 590			
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230	105 933			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 700 426			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 241 801			
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(17 203)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....				242	225 690			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	(63)	244	28 231			
	Rémunérations du personnel *					250	146 021			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	16 803			
	Dotations aux amortissements *					254	12 458			
	dont amortissement du fonds de commerces						255			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	856			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 654 656			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	45 770			
Produits financiers	(III)	280	1 930		Charges financières	(V)	294	8 839		
Produits exceptionnels	(IV)						290	4 724		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	2 069		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	5 756		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	35 761			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	35 761	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	6 611					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 927			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342				
			JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer)	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993						
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	855			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	43 444	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :									360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	43 444	372



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZEPHYR GLISSE

Néant \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	11 364	412	10 640	414		416	22 004	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 623	442		444		446	4 623	
	Installations générales agencements divers	450	30 000	452		454		456	30 000	
	Matériel de transport	460	2 426	462		464		466	2 426	
	Autres immobilisations corporelles	470	14 110	472	2 202	474	6 180	476	10 132	
Immobilisations financières		480	755	482	2 000	484		486	2 755	
TOTAL		490	63 277	492	14 842	494	6 180	496	71 940	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502	4 865	504		506	4 865
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 132	532	924	534		536	4 057
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 758	542	3 000	544		546	6 758
	Matériel de transport	550	2 426	552		554		556	2 426
	Autres immobilisations corporelles	560	7 114	562	3 668	564	6 180	566	4 602
TOTAL		570	16 430	572	12 458	574	6 180	576	22 708

**III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES** (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	Mat de bureau & i				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①		②		③		④		Plus ou moins-values					
1	6 180		6 180											
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	6 180	580	6 180	582		584		586		581		587	589
		Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579			Régularisations	590		583		594	595
TOTAL									596		585		597	599

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise : ZEPHYR GLISSE Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	2 19 664	666 2 19
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>2 19 684</b>	<b>686 2 19</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	683		
Autres immobilisations incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	7 156
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	7 156
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	302 858
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	164 749
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....ZEPHYR GLISSE.....										Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01./10./2024. et clos le: .....30./09./2025							Données en nombre de mois		1	2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>											
Effectif moyen du personnel * :										376	1,87
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>											
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	1 584 903
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	77 153
<b>TOTAL 1</b>										106	1 662 056
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	24
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	9 590
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	17 203
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
<b>TOTAL 2</b>										144	26 817
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>											
Achats										121	1 249 922
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	161 121
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	4 163
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	856
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
<b>TOTAL 3</b>										152	1 416 062
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	272 811
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	143 372
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>											
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	1 662 056
Effectifs au sens de la CVAE *										023	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 5
Date de cessation											/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	300

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)

Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ZEPHYR GLISSE 2 C avenue du Gulf Stream 44380 PORNICHET	
SIRET 4 8 1 1 3 2 7 0 2 0 0 0 4 6	Méi : greg@glissevolution.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 944 Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION COALA

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SILOE AVM 7 Mail Haroun Tazieff 44300 NANTES Tél: 0251831902	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 15012026 Lieu : PORNICHET
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné <input type="text"/>	Qualité et nom du signataire <input type="text"/> Sérant Gregory NICHOLLS
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> Prestataire :	Signature :



(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**
**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**
**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

*(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)*

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		

<b>2025</b>	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		<b>2069RCI</b>
Exercice du 01/ 10		au 30 / 09	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
FOR			855
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	